



Programme de l'Examen réglementaire canadien sur les investissements (ERCI)

Janvier 2025

Avec le soutien de





Aperçu de l'ERCI

Paramètres de l'examen

Examens	1 copie
Format de l'examen	Contrôlé (à distance ou en personne)
Durée de l'examen	2 heures
Format des questions	Choix multiple
Nombre de questions par examen	110
Nombre de tentatives autorisées par examen	3

Pondération des questions

Élément	Questions indicatives
1 Aperçu du cadre de réglementation	11
2 Relations avec les clients potentiels	11
3 Étendue des relations avec les clients	17
4 Traitement des plaintes des clients	6
5 Analyse du marché et des sociétés	9
6 Intégrité du marché, exécution et règlement des opérations	13
7 Titres, produits gérés et fonds communs de placement	21
8 Dérivés	6
9 Conflits d'intérêts et déontologie	16





Explication du programme

Le programme est divisé en une série de résultats d'apprentissage. Pour chaque résultat d'apprentissage, le candidat doit connaître, comprendre, mettre en application ou analyser des informations. Les attentes sont décrites ci-dessous.



Connaître exige que le candidat se souvienne d'informations comme des faits, des règles et des principes. Les questions connexes peuvent consister à définir, à énumérer, à répéter et à énoncer.

Par exemple :

- Lequel des énoncés suivants est un pouvoir disciplinaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières?
- Quel est l'objectif du Fonds canadien de protection des investisseurs?
- Qui est responsable de la gestion de la politique fiscale au Canada?



Comprendre exige que le candidat montre sa compréhension d'un problème, d'un fait, d'une règle ou d'un principe. Les questions connexes peuvent consister à décrire, à expliquer, à indiquer, à reconnaître et à sélectionner.

Par exemple :

- Lequel des énoncés suivants définit le mieux le rôle du suivi de marché d'un courtier en placement?
- Pourquoi une personne pourrait-elle accorder des procurations pour ses affaires financières?
- Les marchés du travail sont utilisés comme principal indicateur économique dans l'analyse du marché. Lequel des énoncés suivants explique ce qu'ils peuvent nous indiquer?



Mettre en application exige que le candidat utilise les informations dans de nouvelles situations. Les questions connexes peuvent consister à calculer, à démontrer, à mettre en œuvre, à interpréter et à utiliser.

Par exemple :

- Parmi les énoncés suivants, lequel démontre la conformité avec la règle « Connaissance du client » pour les investisseurs de détail?
- Passez en revue les informations sur les trois fonds dans le tableau ci-dessous. Calculez le rendement moyen des fonds.

	Valeur initiale (en millions de dollars)	Valeur finale (en millions de dollars)
Fonds A	540 \$	590 \$
Fonds B	2 400 \$	2 250 \$
Fonds C	920 \$	935 \$

- Dans laquelle des situations suivantes un gestionnaire de portefeuille utiliserait-il le rendement pondéré en fonction de la valeur en dollars plutôt que le rendement pondéré en fonction du temps?



Analyser exige que le candidat examine des informations et tire des conclusions ou établisse des liens. Les questions connexes peuvent consister à comparer, à mettre en contraste, à différencier et à examiner.

Par exemple :

- Un investisseur achète 100 actions d'une société cotée en bourse pour 25,80 \$ chacune et les vend ensuite plusieurs mois plus tard pour 32,40 \$. Il effectue ces opérations par l'intermédiaire d'un compte sans conseils qui facture des frais fixes de 15 \$ par opération. Calculez l'incidence des frais sur le rendement de l'investisseur.
- Natasia examine les informations qu'elle a recueillies auprès de son client. Les informations indiquent que son client cherche une croissance à long terme avec un risque minimal. Le compte à ouvrir est un compte au comptant et le client est préoccupé par les répercussions fiscales. En fonction de ces informations seulement, lequel des énoncés suivants indique le produit et l'explication qui répondent le mieux aux besoins du client de Natasia?
- Un client choisit un courtier en placement offrant des services pour comptes sans conseils. Quelle incidence ce choix aura-t-il sur son expérience comparativement au choix d'un courtier en placement traditionnel?

Remarque : Les notions du programme sont cumulatives. Par exemple, les résultats d'apprentissage liés au verbe « Mettre en application » peuvent également être évalués au niveau « Comprendre » et « Connaître ».



Élément 1 : Aperçu du cadre de réglementation des valeurs mobilières au Canada

Résumé : Cet élément exige que les candidats soient en mesure d'indiquer, de décrire et d'expliquer les objectifs des principaux organismes de réglementation du secteur des placements au Canada, en plus d'énumérer et de décrire d'autres organismes de réglementation et organismes, ainsi que les marchés qu'ils surveillent. Les candidats doivent comprendre et expliquer les lois et les contrôles relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et être en mesure de se rappeler les caractéristiques d'autres lois, y compris les lois sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels.

Un candidat doit :

- 1.1** Comprendre le rôle et le pouvoir des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et des organismes provinciaux/territoriaux de réglementation des valeurs mobilières et des dérivés. Tenir compte des éléments suivants :
- Territoire de compétence des ACVM
 - Mandat et objectifs des ACVM
 - Objectifs et incidence de la législation en valeurs mobilières, des normes canadiennes (appelées « règlements » au Québec), des normes multilatérales, des politiques nationales, des avis du personnel et des instructions générales, y compris
 - le rôle de l'approbation des prospectus
 - Pouvoirs disciplinaires
- 1.2** Comprendre le rôle et le pouvoir de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Tenir compte des éléments suivants :
- Compétence de l'OCRI
 - Mandat et objectifs de l'OCRI
 - Objectifs et incidence des règles, des notes d'orientation, des formulaires et des annexes complémentaires.
 - Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC)
 - Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)
 - Pouvoirs disciplinaires
- 1.3** Comprendre les exigences en matière d'inscription des courtiers en placement et d'autorisation des personnes physiques, ainsi que le rôle des ACVM et de l'OCRI dans ce processus.
- 1.4** Comprendre la fonction et l'objectif des marchés dans le secteur des placements. Tenir compte des éléments suivants :
- Bourses
 - Systèmes de négociation parallèles (SNP)
 - Plateformes de négociation de cryptoactifs
 - Marchés organisés réglementés étrangers
- 1.5** Connaître la fonction et les objectifs des chambres de compensation. Tenir compte des éléments suivants :
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)
 - Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)
- 1.6** Connaître la fonction et les objectifs du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Tenir compte des éléments suivants :
- Objectif
 - Réclamations admissibles et demandeurs admissibles
 - Rôle dans la faillite ou l'insolvabilité d'un courtier en placement, y compris la mise en commun des actifs des clients
 - Exigences en matière de financement imposées aux courtiers en placement
- 1.7** Connaître la fonction et les objectifs des autres organismes et organismes de réglementation du secteur des placements. Tenir compte des éléments suivants :
- Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)
 - Banque du Canada
 - Équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF) de la GRC
 - Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)
 - Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
 - Commissaires à la protection de la vie privée fédéral et provinciaux
 - Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)
 - Organismes de réglementation des valeurs mobilières et des produits dérivés aux États-Unis et dans d'autres pays
- 1.8** Connaître les objectifs et l'incidence sur les services financiers des lois suivantes :
- Loi sur les banques
 - Loi sur la faillite et l'insolvabilité, partie XII – Faillite des courtiers en valeurs mobilières
- 1.9** Connaître les objectifs et l'incidence du Code criminel et son application aux crimes financiers.
- 1.10** Comprendre les objectifs et l'incidence de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et de son Règlement. Tenir compte des éléments suivants :
- Étapes du blanchiment d'argent
 - Exigences relatives au programme de conformité
 - Politiques et procédures de lutte contre le blanchiment d'argent
 - Exigences relatives aux renseignements sur les clients et à la diligence raisonnable
 - Évaluation des risques d'entreprise et indicateurs de risque
 - Formation des employés
 - Tenue de dossiers sur les relations d'affaires
- 1.11** Connaître les objectifs et l'incidence des autres lois applicables, notamment :
- Ententes de confidentialité concernant les renseignements sur l'entreprise, les clients et les tiers
 - Législation sur la protection des renseignements personnels comme la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)
 - Loi canadienne anti-pourriel
 - Obligations d'information des sociétés et droits des actionnaires



Élément 2 : Relations avec les clients potentiels

Résumé : Cet élément exige que les candidats comprennent bien le modèle de relation avec les clients, notamment l'information sur la relation, la gestion des conflits d'intérêts, l'évaluation de la convenance et la production de rapports sur le rendement du compte. Les candidats doivent être en mesure de différencier les clients de détail des clients institutionnels et d'énumérer les divers documents exigés durant le processus d'intégration des clients.

Un candidat doit :

- 2.1** Comprendre le modèle de relation avec les clients. Tenir compte des éléments suivants :
 - Information sur la relation
 - Gestion et déclaration des conflits d'intérêts
 - Évaluation de la convenance
 - Rapports sur le rendement du compte
- 2.2** Connaître les règles et les exigences de l'OCRI pour que les clients puissent être considérés comme des clients institutionnels :
 - une contrepartie agréée;
 - une institution agréée;
 - une entité réglementée;
 - une personne inscrite sous le régime des lois sur les valeurs mobilières, sauf une personne physique inscrite;
 - une personne, sauf une personne physique, qui assure l'administration ou la gestion de titres et de lingots de métaux précieux d'une valeur totale supérieure à 10 millions de dollars;
 - une personne physique qui assure l'administration ou la gestion de titres et de lingots de métaux précieux d'une valeur totale supérieure à 10 millions de dollars et qui demande à être classée comme client institutionnel et consent à être classée comme telle;
 - un opérateur en couverture qui demande à être classé comme client institutionnel et consent à être classé comme tel, dans le cas de comptes à activités et à positions de couverture admissibles.
- 2.3** Comprendre la différence entre un client de détail et un client institutionnel.
- 2.4** Comprendre qui est exempté en vertu du Règlement 45-106. Tenir compte des éléments suivants :
 - Investisseurs qualifiés
- 2.5** Comprendre le processus d'intégration des courtiers en placement. Tenir compte des éléments suivants :
 - Application des règles « Connaissance du client »
 - Exceptions dans les relations avec les investisseurs institutionnels
 - Dérogations et dispenses relatives aux « clients autorisés »
- 2.6** Connaître les renseignements sur les clients de détail qui doivent être recueillis :
 - la situation financière du client;
 - sa situation personnelle;
 - ses connaissances en matière de placement;
 - son profil de risque, c'est-à-dire sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques;
 - ses objectifs et ses besoins en matière de placement;
 - son horizon de placement.
- 2.7** Comprendre comment un courtier en placement déterminerait et consignerait le rôle des tiers et des autres professionnels dans la vie du client. Tenir compte des éléments suivants :
 - Mandataires
 - Avocats
 - Comptables
 - Agents d'assurance
 - Personne de confiance
- 2.8** Comprendre le rôle du coût dans la sélection des produits.
- 2.9** Comprendre l'incidence potentielle des frais, du taux de rotation et des impôts sur le rendement des placements du client.
- 2.10** Connaître les documents exigés dans la convention de compte et la trousse de bienvenue du courtier. Tenir compte des éléments suivants :
 - Barème des frais
 - Dépliant de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) sur l'ouverture d'un compte
 - Déclaration des conflits d'intérêts du courtier en placement
 - Procédures et dépliants sur le traitement des plaintes
- 2.11** Comprendre les exigences en matière de constitution, de classement et de tenue des dossiers des clients.





Élément 3 : Étendue des relations avec les clients

Résumé : Cet élément examine en détail la relation entre le représentant du courtier en placement et le client, avec un accent particulier sur les différents rôles d'un représentant en placement et d'un représentant inscrit. Dans le cadre de cet élément, le candidat doit être en mesure d'indiquer, de décrire et d'expliquer la pertinence du compte, le contrôle diligent des produits et les exigences en matière de connaissance du produit, et montrer une connaissance des règles « Connaissance du client » et de l'évaluation de la convenance. Les candidats doivent également être en mesure d'expliquer les notions de fiducie, de mandat et de devoir fiduciaire, ainsi que l'objectif de l'information à fournir sur la relation.

Un candidat doit :

- 3.1** Comprendre le rôle du représentant inscrit dans la prestation des services au client. Tenir compte des éléments suivants :
 - Différences entre les clients de détail et les clients institutionnels
 - Formulation de recommandations
 - Gestion du portefeuille d'un client
 - Collecte de renseignements sur le client
 - Application de la convenance
- 3.2** Comprendre le rôle du représentant en placement dans la prestation des services au client. Tenir compte des éléments suivants :
 - Différences entre les clients de détail et les clients institutionnels
 - Répondre aux demandes des clients
 - Donner des propositions de prix
 - Informations requises avant de prendre des ordres
 - Prendre et saisir des ordres
 - Produire des rapports sur les opérations
 - Corriger les erreurs
 - Interdiction relative aux recommandations de placement
- 3.3** Comprendre les notions de fiducie, de mandat et de devoir fiduciaire et savoir quand ceux-ci sont pertinents.
- 3.4** Comprendre les objectifs de l'information à fournir sur la relation, et les éléments d'information à transmettre. Tenir compte des éléments suivants :
 - Produits, services et types de comptes que le client peut obtenir auprès du courtier en placement, y compris les comptes à honoraires, les comptes avec effet de levier et les comptes sur marge
 - Limites associées aux produits, services et types de comptes offerts par le courtier en placement, le cas échéant
 - Frais et honoraires, et lignes directrices concernant la rémunération
 - Façon dont le compte fonctionnera (déterminée par la réglementation et par le courtier en placement)
- 3.5** Description du processus utilisé pour déterminer la convenance, y compris à l'échelle du compte, du ménage et du portefeuille
- 3.5** Description de l'information sur le compte que le courtier en placement fournira au client
- 3.5** Connaître les services généralement fournis par les courtiers en placement aux clients de détail. Tenir compte des éléments suivants :
 - Comptes sans conseils
 - Comptes avec conseils
 - Comptes gérés
 - Comptes carte blanche
- 3.6** Connaître les services généralement fournis par les courtiers en placement aux clients institutionnels. Tenir compte des éléments suivants :
 - Négociation
 - Recherche
 - Prise ferme
 - Service de fusion et d'acquisition
 - Courtage de règlement
 - Prêts de titres
- 3.7** Comprendre l'applicabilité de l'obligation relative à la pertinence du compte.
- 3.8** Comprendre l'applicabilité de l'obligation relative au contrôle diligent du produit imposée :
 - au courtier en placement
 - à la personne autorisée.
- 3.9** Comprendre l'applicabilité de l'obligation relative à la connaissance des produits qui consiste à comprendre tous les placements achetés, vendus ou recommandés pour un client. Tenir compte des éléments suivants :
 - Structure
 - Caractéristiques
 - Risques
 - Coûts initiaux et continus
 - Incidence de ces coûts
- 3.10** Comprendre la différence entre l'évaluation de la pertinence du compte et l'évaluation de la convenance du compte.
- 3.11** Comprendre l'applicabilité des obligations liées à l'évaluation de la convenance dans le cas des clients de détail.
- 3.12** Comprendre l'applicabilité de l'évaluation de la mesure dans laquelle un client institutionnel est averti et l'applicabilité des dispenses relatives à la convenance.
- 3.13** Connaître les dispenses des obligations liées à l'évaluation de la convenance. Tenir compte des éléments suivants :
 - Types de comptes
 - Types de services
 - Types de clients
- 3.14** Connaître les raisons pour lesquelles les procédures internes de recours à des experts peuvent être nécessaires. Tenir compte des éléments suivants :
 - Produits particuliers, comme les dérivés et les titres de capitaux propres
 - Situations particulières dans lesquelles les clients doivent être dirigés vers des experts internes
- 3.15** Connaître les approches systématiques à l'égard de la gestion des placements et des stratégies de placement des clients. Tenir compte des éléments suivants :
 - Types de gestion active et passive de placements obligataires
 - Types de gestion active et passive de placement de titres de capitaux propres
- 3.16** Comprendre le recours à des indices de référence du rendement des placements pertinents.
- 3.17** Connaître les procédures et les exigences liées aux relations avec les clients qui résident aux États-Unis et dans d'autres territoires étrangers, le cas échéant.



Élément 4 : Traitement et déclaration des plaintes des clients

Résumé : Dans le cadre de cet élément, les candidats doivent être en mesure d'indiquer, de décrire et d'expliquer les exigences en matière de traitement des plaintes des clients. Il exige la compréhension des obligations professionnelles, réglementaires et juridiques des courtiers en placement concernant les plaintes, ce qui comprend les problèmes potentiels des clients, les exigences en matière de déclaration et de tenue de dossiers, ainsi que les recours mis à la disposition des clients insatisfaits.

Un candidat doit :

- 4.1 Connaître le rôle de l'OCRI et des organismes de réglementation provinciaux dans le cadre de traitement des plaintes.
- 4.2 Comprendre les recours mis à la disposition des clients insatisfaits, y compris les services de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, les poursuites et le programme d'arbitrage de l'OCRI.
- 4.3 Comprendre les problèmes concernant des clients qui sont susceptibles de donner lieu à une responsabilité civile, et les conséquences potentielles.
- 4.4 Comprendre les obligations du courtier en placement en matière de déclaration des plaintes et les sanctions imposées en cas de manquement à l'obligation de déclaration.
- 4.5 Comprendre les obligations du courtier en placement envers les clients, y compris les obligations législatives et contractuelles, et celles prévues par d'autres lois applicables (sur le plan organisationnel).
- 4.6 Connaître les exigences réglementaires et les politiques et procédures du courtier en placement en matière de déclaration et de traitement des plaintes et de tenue de dossiers sur les plaintes des clients de détail et des clients institutionnels.
- 4.7 Comprendre les pratiques interdites relatives à la conclusion d'ententes de règlement avec les clients. Tenir compte des éléments suivants :
 - Ententes de règlement conclues sans l'autorisation du courtier en placement





Élément 5 : Analyse du marché et des sociétés

Résumé : Cet élément fournit une vue d'ensemble des facteurs économiques et des facteurs liés aux sociétés qui peuvent influencer l'évaluation des actifs financiers et le rendement des investisseurs. Les candidats doivent énumérer et définir les théories macroéconomiques de base, ainsi que la façon dont les facteurs comme les banques centrales et les politiques fiscales ont une incidence sur les marchés financiers. Les candidats doivent également indiquer les sources d'information et les façons d'utiliser l'information pour fournir des observations pertinentes.

Un candidat doit :

- 5.1** Connaître les théories économiques de base. Tenir compte des éléments suivants :
- Théories keynésienne, monétariste, de l'offre et de la demande
 - Comment les politiques fiscales et monétaires interagissent
 - Comment les taux d'intérêt sont déterminés et leur incidence sur l'inflation
 - Équilibre du marché
 - Cycle commercial / cycle économique
 - Facteurs déterminant la croissance économique à long terme
 - Commerce international, balance des paiements et taux de change
- 5.2** Comprendre les facteurs qui influencent la macroéconomie. Tenir compte des éléments suivants :
- Banques centrales, politiques monétaires et Banque du Canada
 - Politique fiscale et intervention du gouvernement
- 5.3** Connaître les sources d'information et les indicateurs économiques utilisés pour analyser :
- la conjoncture
 - le marché du travail et le chômage
 - l'inflation et l'indice des prix à la consommation
- 5.4** Connaître les principes de base de l'incidence des facteurs macroéconomiques sur les marchés financiers. Tenir compte des éléments suivants :
- Attentes des investisseurs et cours des titres
 - Marchés financiers et besoins des clients
 - Techniques et modèles d'évaluation
 - Rapports économiques
- 5.5** Connaître la façon d'analyser le rendement du secteur. Tenir compte des éléments suivants :
- Sources d'information et utilisation de l'information concernant le classement et les évaluations du secteur
 - Comment le rendement du secteur évolue durant les différentes phases du cycle commercial/économique
- 5.6** Connaître les outils utilisés pour analyser le rendement de la société et ce qu'ils montrent. Tenir compte des éléments suivants :
- États financiers (situation financière, résultat global, variations des capitaux propres, flux de trésorerie)
 - Rapports (notes annexes aux états financiers et rapport de l'auditeur)
 - Information continue
- 5.7** Comprendre les objectifs et l'incidence des règles relatives aux sociétés. Tenir compte des éléments suivants :
- Processus de prise de contrôle et lois
 - Règlements relatifs aux offres publiques faites par les initiés et aux offres publiques de rachat
 - Obligations d'information de la société
 - Droits des investisseurs
- 5.8** Connaître les théories de base du marché en lien avec les comportements sur les marchés boursiers. Tenir compte des éléments suivants :
- Analyses fondamentales
 - Analyses quantitatives
 - Analyses techniques/statistiques
- 5.9** Connaître les objectifs des outils, des rapports techniques et des autres sources d'information pertinentes dans l'analyse technique/statistique.





Élément 6 : Intégrité du marché, exécution des opérations et règlement

Résumé : Cet élément nécessite une compréhension approfondie des principales exigences des Règles universelles d'intégrité du marché, notamment de l'application des obligations en matière de protection des marchés. Les candidats doivent également connaître les processus particuliers de saisie des ordres, de règlement des opérations et de livraison.

Un candidat doit :

- 6.1** Comprendre les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) qui portent sur les éléments suivants :
- Meilleure exécution
 - Pratiques manipulatrices et trompeuses
 - Activités de négociation inacceptables
 - Opérations en avance sur le marché
 - Accès électronique direct et accords d'acheminement
 - Négociation pour compte propre
- 6.2** Comprendre les obligations en matière de protection des marchés aux termes des RUIM Tenir compte des éléments suivants :
- L'application
 - L'objectif
 - Les exigences
- 6.3** Appliquer les obligations réglementaires applicables à la protection des marchés en ce qui concerne les pratiques manipulatrices et trompeuses, les activités de négociation inacceptables et les opérations en avance sur le marché. Tenir compte des éléments suivants :
- Opérations habituelles du client – pour pouvoir déceler toute opération douteuse
 - Marche à suivre pour déceler toute opération douteuse et la transmettre aux échelons supérieurs
 - Délits d'initié et violations possibles
 - Cadres réglementaires applicables aux dénonciateurs
- 6.4** Connaître la fonction de base et les objectifs des éléments suivants :
- Services bancaires d'investissement
 - Recherche
 - Financement des sociétés
- 6.5** Comprendre les processus de saisie des ordres, de règlement des opérations et de livraison. Tenir compte des éléments suivants :
- Comment un courtier en placement gère les opérations
 - Les différents pupitres de négociation
 - La négociation algorithmique
- 6.6** Comprendre les caractéristiques des différents types d'ordres. Tenir compte des éléments suivants :
- Ordre à cours limité
 - Ordre au marché
 - Ordre immédiat sinon à annuler
 - Ordre « exécuter sinon annuler »
 - Ordre « à seuil de déclenchement »
 - Ordre iceberg
 - Ventes à découvert
- 6.7** Comprendre les processus de traitement des modifications, des annulations et des corrections des ordres.
- 6.8** Comprendre l'obligation qu'a le courtier en placement de confirmer les ordres auprès du client et de communiquer à celui-ci tous les frais ou honoraires applicables.
- 6.9** Connaître les caractéristiques de divers types de compte. Tenir compte des éléments suivants :
- Comptes avec conseils
 - Comptes sans conseils
 - Comptes gérés
 - Comptes carte blanche
 - Comptes sur marge
- 6.10** Connaître les marges obligatoires. Tenir compte des éléments suivants :
- Les objectifs
 - L'application générale
 - L'incidence des positions acheteur et vendeur
- 6.11** Connaître la nécessité de conclure une entente de négociation spécialisée avec le client pour les comptes de dérivés.
- 6.12** Connaître les obligations de déclaration aux courtiers et aux organismes de réglementation.





Élément 7 : Titres, produits gérés, fonds communs de placement et autres produits de placement

Résumé : Cet élément exige qu'un candidat soit en mesure d'indiquer, de décrire et d'expliquer les types, les caractéristiques, les risques et le rendement de titres et de produits gérés, comme les fonds communs de placement. Les candidats doivent montrer une compréhension des principaux facteurs qui influencent les investisseurs qui investissent ou comptent investir dans ces produits et instruments.

Un candidat doit :

- 7.1** Comprendre les types de catégories d'actifs généralement vendus et négociés par un courtier en placement. Tenir compte des éléments suivants :
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
 - Titres à revenu fixe
 - Titres de capitaux propres
 - Marchandises
 - Dérivés
- 7.2** Comprendre les types et les caractéristiques, ainsi que les risques et les rendements des titres de capitaux propres. Tenir compte des éléments suivants :
- Actions ordinaires
 - Actions privilégiées
- 7.3** Comprendre les principaux facteurs qui touchent un actionnaire ou un actionnaire potentiel. Tenir compte des éléments suivants :
- Accès au marché des titres de capitaux propres au Canada
 - Sources d'information pour les produits de capitaux propres
 - Décisions entre les produits gérés ou les titres de capitaux propres individuels
 - Comparaison entre la gestion passive et active du portefeuille de titres de capitaux propres
 - Avantages et inconvénients de l'actionariat
 - Traitement fiscal des dividendes, processus de déclaration et de réception des dividendes
 - Incidence des fractionnements et regroupements d'actions
- 7.4** Comprendre les types et les caractéristiques, ainsi que les risques et les rendements des titres et produits à revenu fixe. Tenir compte des éléments suivants :
- Obligations d'État
 - Obligations de sociétés
 - Obligations à coupons détachés
 - Bons du Trésor et billets de trésorerie
- 7.5** Comprendre les principaux facteurs qui touchent un détenteur ou un détenteur potentiel de titres à revenu fixe. Tenir compte des éléments suivants :
- Accès au marché des titres de créance au Canada
 - Sources d'information pour les produits à revenu fixe
 - Comparaison entre la gestion passive et active du portefeuille de produits à revenu fixe
 - Avantages et inconvénients de la détention d'obligations
 - Traitement fiscal des coupons, processus de déclaration et de réception des coupons
 - Différence entre le coupon et le rendement des obligations
 - Éléments de l'évaluation du risque lié aux obligations : échéance, notation du crédit et durée
 - Facteurs ayant une incidence sur le rendement de l'obligation
- 7.6** Comprendre les objectifs et l'utilisation des indices boursiers. Tenir compte des éléments suivants :
- Comment les valeurs de l'indice sont établies
 - Différence entre un indice et une moyenne
 - Indice pondéré en fonction de la valeur de marché et indice pondéré en fonction du cours
 - Différence entre rendement du cours et rendement total
 - Catégorie d'actifs, secteur, pays, international
 - Utilisation des indices
 - Sommaire du marché
 - Indice de référence du rendement





7.7 Comprendre les types de produits en gestion commune :

- Fonds communs de placement
- Fonds d'investissement à capital fixe
- Fonds négociés en bourse (FNB)
- Sociétés de placement immobilier

7.8 Comprendre les caractéristiques, les risques et le rendement des produits gérés. Tenir compte des éléments suivants :

- Fonds communs de placement
- Sociétés de fonds communs de placement
- Fiducies de revenu
- Fonds d'investissement à capital fixe
- Fonds négociés en bourse
- Fonds intégrés / fonds de fonds
- Fonds en gestion commune

7.9 Comprendre les principaux facteurs qui influencent ceux qui investissent ou comptent investir dans des produits gérés. Tenir compte des éléments suivants :

- Accès aux produits gérés au Canada
- Sources d'information pour les produits gérés
- Éventail des expositions à un risque
- Catégories d'actifs
- Secteurs
- Géographie
- Diversification/concentration
- Avantages et inconvénients des produits gérés
- Incidence des frais, du taux de rotation et des impôts sur le rendement des produits gérés

7.10 Comprendre les principaux facteurs qui influencent ceux qui investissent ou comptent investir dans des fonds communs de placement. Tenir compte des éléments suivants :

- Accès aux fonds communs de placement au Canada
- Sources d'information sur les fonds communs de placement, notamment l'aperçu du fonds
- Styles de gestion des fonds communs de placement
- Avantages et inconvénients des fonds communs de placement
- Méthodes de classement des risques
- Décisions entre les produits gérés/en gestion commune ou des titres en particulier
- Méthodes de fixation des prix
- Incidence des coûts et des frais

7.11 Comprendre les principaux facteurs qui influencent ceux qui investissent ou comptent investir dans des fonds négociés en bourse (FNB). Tenir compte des éléments suivants :

- Accès aux FNB au Canada
- Sources d'information sur les FNB, y compris l'aperçu du FNB
- Prix : différence entre la valeur marchande et la valeur liquidative
- Styles de gestion des FNB
- Utilisation de l'effet de levier
- Avantages et inconvénients des FNB par rapport aux fonds communs de placement
- Incidence des coûts et des frais

7.12 Connaître les types, les caractéristiques, les risques, les rendements, les avantages, les inconvénients, les coûts et les obligations en matière d'informations à fournir des autres types de placement suivants :

- Fonds spéculatifs
- Produits structurés
- Fonds d'investissement non traditionnels
- Cryptoactifs
- Produits liés à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance





Élément 8 : Dérivés

Résumé : Cet élément donne un aperçu des dérivés. Les candidats doivent indiquer et définir les caractéristiques et les utilisations des options, des contrats à terme standardisés et des autres dérivés. Les candidats doivent également être en mesure de définir certaines stratégies fondamentales de négociation des dérivés et de connaître les exigences administratives et les pratiques de négociation interdites.

Un candidat doit :

- 8.1** Connaître les principales caractéristiques des types de contrats d'options. Tenir compte des éléments suivants :
- Options d'achat et options de vente
 - Options de type américain
 - Options de type européen
- 8.2** Connaître les principales caractéristiques des autres types de contrats dérivés. Tenir compte des éléments suivants :
- Contrats à terme standardisés
 - Contrats à terme de gré à gré
 - Swaps
 - Contrats sur différence
- 8.3** Connaître les utilisations de base des dérivés. Tenir compte des éléments suivants :
- Gestion/atténuation des risques au moyen d'opérations de couverture
 - Négociation spéculative
 - Opérations d'arbitrage
- 8.4** Connaître les éléments transactionnels de base des contrats à terme standardisés et des options. Tenir compte des éléments suivants :
- Accès au marché
 - Sous-jacent
 - Prime
 - Principaux facteurs ayant une incidence sur la prime
 - Prix de l'actif sous-jacent
 - Prix d'exercice
 - Délai d'expiration
 - Volatilité
 - Dates d'expiration
 - Évaluation à la valeur marchande
 - Marge
 - Effet de levier
- 8.5** Connaître les différences entre les marchés des dérivés cotés et les marchés des dérivés négociés de gré à gré.
- 8.6** Connaître les stratégies de négociation à un ou plusieurs volets portant sur des contrats à terme standardisés, des options et des dérivés semblables :
- Stratégies haussières
 - Stratégies baissières
 - Stratégies neutres
 - Stratégies de négociation d'options productrices de revenus
 - Stratégies liées aux écarts
 - Stratégies axées sur la volatilité
- 8.7** Connaître les exigences administratives de la négociation de dérivés avec les clients. Tenir compte des éléments suivants :
- Demande d'ouverture d'un compte de dérivés
 - Convention de négociation de dérivés
 - Lettre d'engagement
 - Convention de compte sur marge
 - Document d'information sur les risques liés aux dérivés
 - Ententes concernant les comptes gérés et comptes carte blanche
 - Relevés de compte mensuels
 - Avis d'exécution
- 8.8** Connaître les pratiques interdites de négociation de dérivés. Tenir compte des éléments suivants :
- Opérations effectuées pendant que le compte accuse une insuffisance de marge
 - Opérations effectuées au-delà des limites de marge ou de crédit
 - Pertes cumulatives dépassant les limites de risque





Élément 9 : Conflits d'intérêts et déontologie

Résumé : Cet élément exige une compréhension approfondie de la détection et de la gestion des conflits d'intérêts et du rôle de la déontologie dans le secteur des placements, ainsi que des responsabilités éthiques et juridiques des courtiers en placement et de leurs représentants envers les clients. Les candidats analyseront des dilemmes éthiques et auront recours à leur jugement et à leur esprit critique pour fournir des réponses réfléchies sur les mesures à prendre. Cette section souligne également l'importance de la sécurité de l'information.

Un candidat doit :

- 9.1 Comprendre pourquoi les courtiers en placement doivent gérer les conflits d'intérêts
- 9.2 Comprendre le processus de gestion des conflits d'intérêts. Tenir compte des éléments suivants :
 - La détection des conflits d'intérêts potentiels et existants
 - La responsabilité d'éviter les conflits d'intérêts dans l'intérêt du client
 - La responsabilité de régler les conflits d'intérêts dans l'intérêt du client
 - La responsabilité de déclarer les conflits d'intérêts dans l'intérêt du client
- 9.3 Comprendre les responsabilités éthiques et légales d'un courtier en placement envers les clients.
- 9.4 Comprendre l'importance de la déontologie et son lien avec les règles.
- 9.5 Comprendre l'importance des principes éthiques et des normes de conduite pour les personnes autorisées et les courtiers en placement.
- 9.6 Comprendre les normes de conduite de l'OCRI et les autres normes de conduite.
- 9.7 Comprendre les opérations financières personnelles avec des clients inappropriées ou interdites.
- 9.8 Connaître les obligations des employés et des personnes autorisées en ce qui concerne les postes d'influence. Tenir compte des éléments suivants :
 - Restrictions liées aux clients imposées aux personnes occupant un poste d'influence
 - Conflits d'intérêts importants existants et raisonnablement prévisibles
 - Information à fournir par écrit, s'il y a lieu
 - Obligations de déclaration, s'il y a lieu
- 9.9 Appliquer les exigences régissant les activités exercées par une personne autorisée ailleurs que chez le courtier en placement. Tenir compte des éléments suivants :
 - Prise en compte de facteurs comme la confusion qui peut être engendrée dans l'esprit des clients et des risques de conflit d'intérêts
 - Contrôles efficaces et surveillance adéquate en place
 - Processus de contrôle diligent applicable aux approbations
 - Tenue de dossiers adéquate
- 9.10 Connaître l'obligation qu'ont les courtiers en placement de mettre en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité des renseignements des clients.
- 9.11 Comprendre les objectifs et les méthodes liés au contrôle de l'information. Tenir compte des éléments suivants :
 - Mesures de protection des renseignements et pare-feu
 - Listes grises et listes de titres à négociation restreinte
- 9.12 Comprendre le rôle de la cybersécurité dans la protection des renseignements confidentiels.



